



HAL
open science

Venir vivre dans un habitat pour personnes âgées

Alain Thalineau

► **To cite this version:**

Alain Thalineau. Venir vivre dans un habitat pour personnes âgées. *Gérontologie et Société*, 2016, 150. <hal-01424777>

HAL Id: hal-01424777

<https://hal.science/hal-01424777v1>

Submitted on 2 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Venir vivre dans un habitat pour personnes âgées

Alain Thalineau
Sociologue, Pr des Universités
UMR 7324 CITERES
CNRS-Université de Tours.
33, allée Ferdinand de Lesseps
B. P. 60449
37204 Tours cedex 3

alain.thalineau@univ-tours.fr

Nombre de signes : 35582

Venir vivre dans un habitat pour personnes âgées

To Come and Live into Intermediate Housing for the Elderly

Résumé : Des personnes âgées non dépendantes prennent la décision d’emménager dans un habitat intermédiaire pour personnes âgées (foyer logement, MARPA, « résidences séniors », habitats partagés, résidences intergénérationnelles...). Les différents travaux de recherche ayant étudié leurs motivations ont relevé qu’il s’agit surtout d’un déménagement pour un rapprochement des proches, pour se sentir moins isolé, pour être sécurisé en ayant un habitat plus adapté ou/et offrant des possibilités d’aide à la personne, et, de façon moindre, pour être dans un endroit jugé plus agréable. En prenant appui sur la partie qualitative d’une enquête réalisée entre 2011 et 2013 sur les mobilités résidentielles d’ajustement des personnes non dépendantes âgées de 75 ans ou plus vers des habitats « intermédiaires », l’article vise à montrer que la décision s’inscrit dans le temps long. Il ressort en effet des récits biographiques recueillis que la trajectoire sociale affecte la prise de décision. Selon la place occupée dans le passé par les activités familiales dans l’ensemble des activités socialement significatives (activités professionnelles, activités associatives), il s’avère que les personnes prennent différemment en considération la proximité aux proches dans leur choix de mobilité. Ces variations dépendent principalement de la position sociale, du genre et de la situation conjugale.



Abstract: Non-dependent elderly people take the decision to move into intermediate housing for the elderly (residential homes, retirement homes and villages, shared housing, intergenerational housing, etc.). Studies have shown that the reasons driving individuals’ decisions to move are based on facts affecting their current situation. Above all, these include moving to be closer to family and friends, to feel less isolated, to feel safer by being in housing that is better adapted to their needs and/or providing possibilities of personal care and support, and to a lesser extent, to be in a pleasant environment. The aim of this article is to show that the decision is based on life-span factors. Biographical accounts of people living in this type of housing reveal that their decision was influenced by their social trajectory. It appears that the decision to move close to family and friends varies according to the importance played in the past by family activities in relation to other socially significant activities (professional and community activities, etc.). These variations depend mainly on social position, gender, and marital status.

Mots-clefs : Vieillesse, habitat pour personnes âgées, trajectoire sociale

La mobilité résidentielle des personnes de plus de 60 ans est limitée. Entre 1990 et 1999, seulement une personne sur cinq âgée de 60 ans et plus a déménagé alors que la moitié de la population âgée de moins de 60 ans a effectuée une mobilité résidentielle (Christel, 2006). Toutefois, elle reste constante, voire en augmentation selon les lieux habités (Driant, 2010), et il est probable que l'arrivée à la retraite des *papyboomers* favorise cette tendance (Bonvalet et Ogg, 2010). Cette mobilité prend un sens particulier pour des personnes « installées » dans la retraite, non dépendantes, et prenant la décision d'emménager dans un habitat « intermédiaire » pour personnes âgées (foyer logement, Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées [MARPA] « résidences seniors », résidences intergénérationnelles...). Par habitat « intermédiaire » pensé pour les retraités, nous entendons un habitat qui réunit trois critères : la personne âgée est dans un logement fonctionnel, vécu comme agréable, pérennisant le sentiment du « chez soi » ; le lieu habité facilite l'accès aux services, sur place ou à proximité immédiate ; l'habitat est affilié à un collectif visant à soutenir les relations sociales. Ces trois critères réunis peuvent se décliner différemment, donnant ainsi naissance à différentes formules selon l'importance accordée aux espaces partagés, aux services proposés (Nowik, 2014, p. 34-38).

Dans les différents travaux de recherche ayant étudié les motivations des personnes, il apparaît que la prise de décision d'un changement de résidence vers ce type d'habitat dédié se justifie par des faits affectant la situation présente de la personne. Il s'agit surtout d'une mobilité qui s'inscrit dans un processus de fragilisation auquel elle tente de faire face (mobilité résidentielle d'ajustement). Elle déménage pour un rapprochement des proches, pour se sentir moins isolé, pour être sécurisé en ayant un habitat plus adapté ou/et offrant des possibilités d'aide à la personne. De façon moindre, il peut s'agir d'une mobilité « de confort » pour être dans un endroit jugé plus agréable (Delbès et Gaymu, 2004 ; Bonvalet, Drosso, Benguigui et Huynh, 2007 ; Nowik et Thalineau 2009). Mais ces logiques d'action établies dans un contexte déterminé sont aussi celles d'individus porteurs d'une histoire individuelle et sociale. Plutôt que d'expliquer les mobilités d'ajustement en effectuant soit une analyse des contextes de vie présent, soit une étude des trajectoires des individus (Caradec, 2014, p 275), l'intention de cet article est de saisir les relations entre le changement de domicile, le processus de vieillissement et l'histoire individuelle et sociale de ces personnes.

L'analyse se base sur une enquête réalisée entre 2011 et 2013, visant à étudier les mobilités résidentielles des personnes non dépendantes âgées de 75 ans ou plus vers des habitats « intermédiaires ».

L'enquête « L'habitat de demain : les habitats « intermédiaires » pour personnes âgées »

Cette recherche réalisée pour la Région Centre, s'est centrée sur la population des personnes âgées installées dans des habitats « intermédiaires ». Il s'agit d'une enquête par questionnaire (N=1153) et par entretiens (N=35). Nous avons contacté plusieurs types de structures : des « résidences services » aux concepts différents, des béguinages, des foyers logements, des MARPA et quelques formules d'habitats moins répandues. Plus de la moitié des résidences sollicitées se situent hors de la région Centre. La moyenne d'âge de la population à l'entrée est de 78 ans et 6 mois, et 44 % de la population a plus de 85 ans ; 75 % sont des femmes, et la part des couples représente 20 % de la population enquêtée. Il s'agit donc de personnes nées avant la seconde guerre mondiale. Le questionnaire en auto-administration comportait 140 questions qui couvraient trois dimensions : Une première partie permettait de recueillir des informations sur l'identité sociale de l'enquêté, sa santé et ses relations sociales. Ensuite la personne était interrogée sur son parcours résidentiel et les motifs d'emménagement dans

un habitat « intermédiaire ». Puis elle était interrogée sur la vie dans la résidence. Les personnes interviewées ont été rencontrées en vue d'approfondir des aspects évoqués dans le questionnaire, et dans la perspective de recueillir des données concernant leur parcours individuel et social. Elles ont été choisies à partir des logiques de mobilité dégagées dans le questionnaire et en tenant compte des PCS et du nombre de personnes composant le ménage.

Il ressort des récits biographiques recueillis que la trajectoire sociale, et plus particulièrement celle effectuée dans la sphère professionnelle ou dans le cadre d'activités bénévoles non rémunérées, affecte les prises de décision. L'empreinte des modes de reconnaissance sociale reçue au cours de l'existence joue ici un rôle important. En fonction de la place accordée à la créativité, à l'épanouissement personnel dans les activités exercées en dehors de la sphère familiale au cours de la trajectoire, il s'avère que les personnes effectuant une mobilité résidentielle intègrent différemment la proximité aux proches dans leur choix. Ces variations dépendent principalement de la position sociale, du genre et de la situation conjugale.

1. Trajectoires professionnelles valorisantes et mobilités résidentielles

Lorsque les personnes rencontrées ont donné une place centrale au travail pendant la période de la vie active, elles disent dans le même temps qu'elles s'y sont épanouies et qu'elles y ont trouvé des gratifications symboliques, économiques et sociales. Cela concerne principalement des personnes ayant un capital culturel et/ou ayant eu un statut de cadre ou de chef d'entreprise. A la retraite, il ne s'agissait pas pour elles de changer de posture. L'enjeu était fort. Certaines ont continué à faire ce qu'elles faisaient auparavant de façon bénévole, d'autres ont trouvé des activités de substitution (Loriaux et Rémy, 2005). Il n'est pas rare que ce soit des activités secondaires qu'elles réalisaient en dehors de leur temps de travail et qui désormais ont pris la place principale. Comme dans le passé, ces activités contiennent aussi des caractéristiques permettant une valorisation sociale de soi :

Mme Doumer¹ : Ah jeune, j'ai pris ma retraite dès que j'ai pu, à 55 ans et un peu plus, à l'époque je pouvais la prendre à 55 ans, je suis du mois de janvier, j'ai terminé mon année scolaire bien sûr, donc je n'étais pas loin des 56 mais enfin j'étais jeune.

Enquêteur : Alors après cette période d'activité qu'est-ce que vous avez fait ?

Mme Doumer : Après, j'étais pas mal engagée syndicalement, donc je, on m'a mis le grappin dessus bien sûr, comme toujours, vous quittez une fonction et on se précipite, tout heureux de trouver quelqu'un qui va venir prendre la trésorerie de la fédération des retraités, bon, locale, je n'ai jamais voulu aller en national. Bon et puis c'est l'époque où on a créé les Coderpa², donc je suis allé aux Coderpa. Et puis en même temps j'allais à l'Ecole du Louvre aussi. Bon je ne m'ennuyais pas.

(Mme Doumer, 85 ans, Célibataire, ancienne institutrice)

Les lieux habités au cours de la retraite sont ceux qui offrent la possibilité d'avoir des activités d'épanouissement personnel auxquelles sont associées des relations permettant d'avoir un ancrage local. Si la personne n'a pas eu de mobilité au cours de sa carrière et si elle a des activités qui la satisfont, elle n'a aucune raison d'envisager un déménagement en dehors de celle suscité par le vieillissement. Il s'agit alors de concilier le besoin de sécurité et d'autonomie par une mobilité d'ajustement sur le même territoire de vie (Nowik et Thalineau, 2010) :

¹ Les noms indiqués sont fictifs.

² Comité Départemental des Retraités et personnes Agées.

Mme Doumer : C'est vrai que les gens hésitent à se séparer de (leur maison), et finalement ils le font dans de mauvaises conditions généralement, c'est les enfants souvent qui poussent pour qu'ils aillent dans une maison, tu ne peux plus rester chez toi, on va chercher et tout. Donc c'est assez mal accepté par beaucoup. Tandis que quand c'est soi-même qui décide, si je décide moi que je vais là, j'en prends la responsabilité.

(...)

Mme Doumer : Je ne voulais pas qu'un jour on soit obligé d'en venir à me mettre, je ne savais pas où ni comment ni parce que ce sont des décisions qui sont prises au dernier moment, on arrive à dire, mais ce n'est pas possible elle ne peut pas rester là dans ces 100 m² toute seule à la Défense, même s'il y a des gardiens gentils qui iront lui chercher des médicaments, elle n'est plus en état, il faut trouver en vitesse un endroit où la mettre. Et on vous prend, on vous met, on vous décide ce que l'on prend comme meubles, on vous décide tout pour vous. Ça, pour moi, ce n'était pas possible, et je ne pouvais pas être à la charge des gens. Et je me suis dit, en rentrant dans une maison comme ça, ça leur enlève des soucis parce qu'ils savent que s'il y a un problème, il y a tout de suite quelqu'un qui pourra intervenir, on m'emmènera à l'hôpital et tout, ils seront prévenus, je ne suis pas isolée.

(Mme Doumer, 85 ans, Célibataire, ancienne institutrice)

Pouvoir conserver son autonomie constitue l'aiguillon permettant à Mme Doumer d'envisager une mobilité résidentielle d'ajustement vers une « résidence service ». Prendre « la responsabilité » de sa destinée, c'est ne pas être contraint par d'autres de quitter la maison. Le changement de domicile vers un lieu perçu plus sécurisant vise à réduire l'impact du vieillissement. Il doit également offrir la possibilité de la continuité de soi :

Enquêteur : Donc en général, quand il y a des animations, vous participez.

Mme Doumer : Oui, si je peux oui. Je n'aime pas me tenir à l'écart mais s'il n'y en a pas ça ne me gêne pas beaucoup. Et puis je me suis occupée de mettre en place de la gymnastique, donc on avait trouvé un professeur qui est très bien, qui nous fait de la gymnastique douce mais ça n'a pas beaucoup d'échos dans la maison.

(Mme Doumer, 85 ans, Célibataire, ancienne institutrice)

S'il n'est plus possible pour Mme Doumer de poursuivre les activités antérieures, elle en trouve d'autres qui lui permettent d'être toujours une femme agissant pour autrui. Il n'est pas question d'être dans un endroit où l'on ne peut plus être soi-même. Même si cela nécessite un éloignement vis-à-vis des enfants et petits-enfants, les personnes privilégient un lieu qui rende possible la conciliation entre ce qu'elles aiment faire et les effets du vieillissement. Car les relations affectives avec les proches, tout en étant entretenues, ne doivent pas générer une dépendance qui limite les possibilités d'avoir des activités pour soi. Ce point de vue est socialement bien intériorisé par les cadres. Sur les 1153 questionnaires, 216 individus sont venus s'installer dans un habitat « intermédiaire » à moins de 15 kms de leur précédent domicile alors que les membres de leur famille vivent à plus de 15 kms de leur domicile actuel. Cette population n'a donc pas choisi un rapprochement familial. Les cadres sont ici surreprésentés (Ils représentent 35% de l'effectif alors qu'ils représentent 26% de l'effectif total des répondants. Inversement les ouvriers et employés représentent 43% de l'effectif alors qu'ils constituent 52% de l'effectif total). Dans les entretiens, cela est plus affirmé par les hommes. Pour les femmes de cette génération, aller à l'encontre de la norme dominante qui place les femmes dans un devoir moral d'être près des proches et d'y trouver la source de leur épanouissement personnel ne va pas de soi. C'est particulièrement vrai lorsqu'elles ont été en

situation de « femmes de cadre ». Pour concilier une disposition à agir pour soi et une disposition à agir pour favoriser la carrière du conjoint, il s'agit de trouver un équilibre entre distance et proximité avec les proches. L'histoire de Mme Ribeau est à ce titre significative. Alors qu'elle a eu sept enfants, et qu'elle affirme que pour elle et son mari, « on n'avait peut-être pas beaucoup de principes éducatifs mais on avait envie d'en faire des personnes autonomes », elle n'a pas travaillé et a changé de lieux de résidence au gré des promotions de son conjoint, ingénieur en construction navale. A chaque nouvelle installation, elle s'investissait dans des associations où elle travaillait comme secrétaire bénévole, un engagement qui s'inscrit dans sa lignée (« Mes parents, mes grands parents ne rêvaient que coopérative et mutualité donc il y a quelque chose qui reste »). A chaque départ, elle quittait ce lieu d'investissement personnel. Ce n'est qu'après le décès de son mari qu'elle a pu affirmer son désir d'autonomie. Son choix de mobilité résidentielle vers une « résidence seniors » en est l'une des expressions :

Mme Ribeau : (...) On est une drôle de famille vous savez, parce que, on n'est pas du tout les uns sur les autres, on n'est pas du tout à se téléphoner 10 fois par jour... Et mais par contre, s'il y a un pépin quelque part et s'il y a besoin, un coup de fil et ça y est tout le monde rapplique. Et ça c'est...(rires) et c'est pour ça que, ma foi, je ne les vois presque pas mes enfants, ici, parce qu'ils sont, comment on dit, « surbookés » aussi bien les uns que les autres entre toutes leurs activités.

A propos de l'installation de Mme Ribeau dans une « résidence Seniors » :

Mme Ribeau : Et alors ma belle fille qui me connaît bien depuis longtemps, que j'aime bien et qui m'aime bien...m'a dit « oui, oui, tu veux pas nous embêter, tu fais ça pour qu'on soit tranquille, on te remercie beaucoup mais, tu fais ça aussi pour garder ton indépendance et ton autonomie » et je pense qu'elle avait tout à fait raison et que je me faisais...c'était rigolo de me dire « je pense aux autres » mais au fond je pensais à moi et j'avais pas tellement envie de dépendre des uns et des autres, de laisser la famille, voyez être autonome par rapport à mes enfants et à...

(Mme Ribeau, veuve, 87 ans, sans profession, ancienne épouse d'un cadre, carrière de bénévole associatif)

Pour Mme Ribeau, les enfants sont des adultes autonomes qui doivent avant tout s'occuper de leur propre vie. L'intervention des uns et des autres dans la vie de chacun n'a pas lieu d'être. Au vu de la forme des relations familiales qui prédomine ici, il paraît tout à fait évident pour la personne âgée qu'elle doit continuer de décider pour et par elle-même. Le choix d'une « résidence service » s'est effectué dans ce contexte relationnel :

Mme Ribeau : Bon j'étais en bonne santé et tout, euh et que je disais que si il m'arrivait un pépin et que je suis toute seule quelque part, euh...combien de temps je vais rester là à attendre que ça se passe. C'était le problème de...

Enquêteur : Le fait de pouvoir appuyer sur un bouton et...

Mme Ribeau : De pouvoir être sécurisée et de savoir qu'il y a...et pourtant j'étais dans un quartier qui était hyper chaleureux, si il m'était arrivé quelque chose là où j'habitais je pouvais être sûre que dans les 24 heures il y avait quelqu'un qui venait voir ce qu'il se passait. Ça c'était, c'était, c'était évident...

Agir par anticipation du vieillissement permet de choisir soi-même, au lieu d'attendre qu'une décision soit prise en urgence, par autrui, au risque que cette décision ne convienne pas à la personne qui aura alors du mal à accepter la nouvelle situation.

Toutefois, tout au long de la trajectoire de ces femmes, leur épanouissement personnel en dehors des activités familiales a été sous la dépendance des décisions du conjoint. Cela perdure après la fin d'activité, mais avec l'avancée en âge, le rapport de domination tend à changer sans pour autant disparaître. En effet, le temps de la retraite est un temps de recomposition des places au sein du foyer qui varie selon les milieux sociaux et l'ordre d'entrée à la retraite des partenaires. Comme le souligne Guichard-Claudic, lorsque les hommes, plutôt de catégories socioprofessionnelles supérieures, ont été à la retraite avant leur compagne, ils investissent, souvent momentanément, les activités domestiques et s'engagent plus fortement dans les relations d'aide aux enfants devenus parents (Guichard-Claudic, 2001, p 92-94). Lorsque les deux partenaires sont à la retraite, les places antérieures sont reprises. Tout en ayant chacun leurs activités sociales, parfois les réalisant ensemble, c'est à la femme d'assumer les tâches domestiques et d'entretenir les relations aux enfants. Il faut attendre la fragilisation d'un des deux conjoints pour que l'égoïsme masculin s'estompe. En effet, si depuis 1960 s'est développée une dynamique politique et juridique pour l'égalité hommes-femmes qui s'est traduite par la production de lois visant l'égalité des droits, l'égalité de traitement et l'égalité des chances, il existe une tension entre la norme instituée et la réalité objective (Laufer, 2001), une tension dont l'intensité diminue ici en raison des problèmes de santé d'un des partenaires. Toutefois, la négociation qui peut s'instaurer sur le choix d'un lieu plus protecteur n'a que l'apparence d'un équilibre entre les genres.

Dans les faits, lorsque l'homme est confronté le premier à des problèmes de santé, il se plie plus aisément au choix de sa compagne, qui, pour cette génération de femmes, souhaite de son côté plutôt se rapprocher de sa famille. Lorsque la femme est la première à avoir des soucis de santé, la décision prise est soumise à la volonté du conjoint. C'est la situation de Mme et M. Gastaud, respectivement femmes au foyer et ancien entrepreneur. Depuis le début des années 50, ils ont habité un appartement au sein d'un immeuble qui appartenait aux parents de Mme Gastaud. Dans un premier temps, ils demeuraient au troisième étage, puis, après le décès des parents de Mme Gastaud, ils ont hérité de l'immeuble et se sont installés au premier étage sans ascenseur. Depuis la retraite, le couple s'est fortement investi dans des activités culturelles. Ils ont participé, comme membres actifs, au développement d'une chorale. C'est à l'occasion d'un déplacement de celle-ci que Mme Gastaud fit une chute. Après cet accident, elle ne pouvait plus se déplacer sans déambulateur ; elle s'est mise à avoir également quelques problèmes de mémoire. La décision de quitter le logement que le couple occupait depuis près d'un demi-siècle, s'est prise très rapidement et sans demander l'avis des enfants :

Mme Gastaud : On est tout à fait chez nous !

Enquêteur : Oui ! Vous êtes là chez vous, quoi !

M. Gastaud : Tout à fait ! Nos enfants avaient un peu d'appréhension.

Enquêteur : Oui.

M. Gastaud : Et puis quand ils voient comment nous vivons maintenant, euh... bon, ben, ça y est ! Ils sont tout à fait habitués ! Euh...

Enquêteur : Ils appréhendaient un peu ?

M. Gastaud : Oui ils appréhendaient un peu, oui !

Enquêteur : Et qu'est-ce qu'ils appréhendaient ?

M. Gastaud : Ben, le fait de réduire notre surface ! De 93 mètres carrés à 43 mètres carrés ! Et puis, euh... de se séparer d'un certain nombre de meubles, tout ça, euh... Oui ! Mais... non, ils ont très, très bien compris ! Puis pour eux c'est très... très facile puisqu'on est pratiquement dans leur quartier, là !

(Mme et M. Gastaud, 89 ans et 91 ans, ancienne femme au foyer et ancien chef d'entreprise)

Le couple a choisi une « résidence seniors » où sont installés des amis qu'ils côtoient depuis longue date dans le cadre de leurs activités culturelles. Leur logement, fonctionnel et adapté au vieillissement, comporte trois pièces (cuisine, salon/salle à manger, chambre) qu'ils ont aménagé avec leurs propres mobiliers. Ils peuvent bénéficier du restaurant ou se faire livrer les repas dans leur appartement. Au sein de la résidence, une animatrice propose des activités et des sorties culturelles. Des services à la personne sont également proposés. La décision de venir dans ce logement n'a été prise qu'après avoir été confrontés à l'impossibilité de se maintenir dans le lieu auquel ils étaient fortement attachés. Leur ancien appartement représentait plus qu'un espace de vie. Il était le foyer de leur union. Puis il est devenu un lieu menaçant la conjugalité. Pour la survie du couple, l'objectif était de trouver un lieu apportant la sécurité sur le plan médical, sans pour autant être une maison de retraite. Pour Mme Gastaud, même si son corps lui a signifié qu'elle ne pouvait plus rester, la décision prise par le conjoint reste douloureuse :

Enquêteur : Le fait de n'être plus là-bas mais ici, est-ce que ça a modifié des choses ?

Mme Gastaud : (Avec des difficultés d'élocution) Ca m'encourage à rester dans mon fauteuil !

Le prix à payer pour protéger la vie du couple a été de venir s'installer dans un habitat « intermédiaire ». Mais cela coûte. Désormais, les activités ne sont plus tout à fait les mêmes pour Mme Gastaud. Quant à son conjoint, il peut continuer comme avant.

Ainsi, lorsque la personne âgée est attachée à conserver des activités sociales, la prise de décision de rejoindre un habitat « intermédiaire » ou un logement plus sécurisant est différée ou repoussée. Puis vient un jour où cette décision s'impose. Quitter son domicile se fait alors avec une plus ou moins grande réticence. Non seulement il s'agit de négocier le changement de lieu habité avec soi-même, mais également, pour les personnes vivant en couple, avec le partenaire. La possibilité ou non de retrouver de nouvelles activités qui permettent la continuité de soi, et la possibilité ou non d'affirmer son point de vue au sein du couple constituent les deux facteurs issus d'une histoire individuelle et sociale qui, dans le contexte de vie présent, orientent les façons d'apprécier le nouveau lieu habité.

2. Relations intergénérationnelles et mobilités résidentielles

Lorsque les personnes ont une trajectoire professionnelle marquée par des activités professionnelles perçues comme n'ayant pas été gratifiantes, et ayant trouvé une reconnaissance des proches dans les activités associées au foyer (maternage, tâches domestiques), les personnes à la retraite se sont installées dans un lieu qui rend possible le maintien des relations fortes avec les proches. S'il n'est pas question d'être trop envahissant, il est primordial d'être « avec ». Dans l'enquête que nous avons menée sur les mobilités résidentielles des personnes âgées de plus de 75 ans vers des habitats « intermédiaires », les anciens ouvriers et employés représentent 60% des 408 individus ayant répondu qu'un proche demeure à moins de 15 kms et ayant effectué eux-mêmes une mobilité résidentielle inférieure à 15 kms de leur dernier domicile, alors que les cadres représentent 19,9% de cet effectif.

La mobilité en milieux populaires, c'est-à-dire de milieux d'ouvriers et d'employés, en position dominée tant sur le plan économique que culturel (Mauger, 2013), se pense en lien avec la configuration socio-affective et concerne ici principalement les femmes. Mme Desnos, âgée de 90 ans, vêtue, lors de notre rencontre, d'une robe « blouse » comme on en trouve sur les marchés, est veuve depuis six ans. En 1949, le couple a ouvert une poissonnerie à Châteauroux. Mme Desnos n'a jamais déclaré son activité alors qu'elle était tous les jours

au travail. En 1970, son mari ayant des problèmes de santé, a arrêté cette activité pour devenir « homme à tout faire » d'un particulier fortuné. Mme Desnos est alors fixée au domicile où elle garde un enfant « pour faire plaisir à la maman » et prend en charge l'éducation de ses deux enfants. Comme elle le dit, « tout cela sans être déclarée ». Ses activités non reconnues socialement et ses changements de domicile sont tributaires de la trajectoire professionnelle de son mari. Ce n'est qu'au moment de la retraite qu'elle énonce « son choix » de s'installer... près de leur fille :

« Comme ma fille était mariée et qu'ils avaient décidé d'avoir un bébé, ils avaient décidé de faire construire un pavillon. Alors on s'est dit « dans ce coin là on serait bien (...) On était à 150 mètres de notre fille ».

Cependant, la maladie de son conjoint conduira le couple à changer de logement. Ils vendent le pavillon pour acheter un appartement situé près de l'hôpital. En 2008, deux ans après le décès de son mari, Mme Desnos décide de venir s'installer dans une « résidence service » pour être moins seule et se rapprocher de sa fille qui vient lui rendre visite plusieurs fois par semaine, et chez qui elle va régulièrement s'installer pendant plusieurs jours. Ce dernier déménagement est concevable parce qu'il permet la permanence de soi. Mme Desnos a non seulement la possibilité de voir sa fille régulièrement, mais, également, de meubler l'appartement à sa convenance. Son choix dépendait de la possibilité ou non d'y mettre « le » buffet :

« Quand nous nous sommes marié, j'avais un grand-père qui était avec mes parents. Et quand on s'est marié, il a dit « je ne te donne pas rien. Je vais faire abattre le noyer pour faire des planches et vous ferez vos meubles avec ». Alors donc, ce meuble là, c'est le noyer de mon grand-père »

(Mme Desnos, 90 ans, veuve d'un employé chez un particulier, ancienne mère au foyer)

Le volume du buffet réduit considérablement l'espace du « deux pièces ». Mais qu'importe ! Il contient l'histoire affective et sociale de Mme Desnos. Les meubles que l'on garde sont non seulement des objets symbolisant la vie conjugale, ils sont également parfois le fruit d'un travail (« C'est mon mari qui les a fabriqués ») pour construire le « nid » familial. Garder son « chez soi » tout en déménageant nécessite de pouvoir préserver les biens et les liens affectifs qui ont donné un sens social à l'existence. Comme le souligne Dassié, « la face visible des objets d'affection dissimule l'invisible qui légitime leur présence silencieuse. Egophores, ils concrétisent des liens avec les origines d'un individu » (Dassié, 2010, p 292-293).

Les enfants ont ici une place particulière. Lorsqu'ils sont prisonniers de leur propre angoisse face au vieillissement alors que leur proche âgé n'est pas confronté à la déprise ou a objectivement des prises pour rester dans le domicile (Caradec, 2014), ils peuvent l'inciter à s'installer dans un lieu qu'ils jugent plus sécurisant. Le choix est toujours de concilier la protection et la proximité avec l'un des enfants, le plus souvent une fille. Mais il est aussi des situations où les enfants ne peuvent pas ou ne veulent pas regarder leur parent vieillir. Alors tout se bouscule dès que la personne est confrontée à un problème de santé remettant en question son maintien à domicile. Face à l'urgence, la personne âgée peut être exclue de la décision d'un déménagement. La situation de Mme Aury illustre ce cas de figure. Mme Aury, âgée de 81 ans, mère au foyer dont le conjoint a débuté comme employé dans une administration et a gravi les échelons en effectuant une mobilité résidentielle, demeurait près de Nantes dans une maison qu'elle aimait beaucoup. A l'entrée en retraite, juste après le « départ du nid » du dernier de ses cinq enfants, le couple déménage près de Guérande en achetant une maison permettant d'accueillir le plus souvent possible la famille élargie (enfants et petits-enfants). Ainsi, Mme Aury restait proches de ses amies nantaises et avait la

possibilité d'offrir un lieu de villégiature en bord de mer à ses enfants qui ont eu, tout au long de son existence, une place centrale. Puis à la suite du décès du conjoint, les enfants ont suggéré un changement de lieu. C'est ainsi qu'elle est revenue à Nantes :

Mme Aury : Oui, j'avais envie de rester, mais mon corps ne pouvait plus entretenir 1700 m² de terrain.

Enquêteur : Parce que vous aviez des problèmes d'articulation.

Mme Aury : Oui, c'est ça.

Enquêteur : Qui faisaient que...

Mme Aury : Et puis c'était quand même une grosse, une lourde charge, alors je me suis rendue à leur raison.

Enquêteur : La raison de qui principalement, de l'aînée ?

Mme Aury : Oh c'est une ligue.

Enquêteur : Ils se sont ligüés, là.

Mme Aury : Oui.

(Mme Aury, 81 ans, veuve d'un fonctionnaire des PTT, ancienne mère au foyer)

Mme Aury trouve une maison plus petite et avec moins de terrain à entretenir. La mobilité résidentielle s'est encore faite en tenant compte de la proximité des enfants, tout en satisfaisant les besoins de verdure et de confort de Mme Aury. La dernière maison habitée la comblait : « *Je disais tout le temps à mes voisines, je ne voudrais être nulle part, je ne voudrais jamais, je ne serai jamais mieux qu'ici* ». Pourtant, à la suite d'un accident vasculaire cérébral (AVC), les enfants ont, une nouvelle fois, fait le choix pour elle d'un déménagement vers une « résidence service » située à Nantes. Mme Aury l'exprime avec émotion :

Mme Aury : Excusez-moi (pleurs).

Enquêteur : Prenez votre temps, madame, ce n'est pas gênant du tout.

Mme Aury : ... Alors, donc c'est pour vous dire que je n'ai pas choisi d'être ici.

Enquêteur : Et c'est la fille aînée qui l'a trouvé l'appartement ici ?

Mme Aury : Oui, je crois.

Enquêteur : C'est la fille aînée qui l'a trouvé, hein.

Mme Aury : Oui.

Enquêteur : Elle habite dans le coin, elle, vous m'avez dit.

Mme Aury : Elle habite du côté de [Commune].

Enquêteur : Du côté de [Commune], d'accord, ce n'est pas très loin.

Mme Aury : Non, ce n'est pas très loin. J'ai trois filles qui ne sont pas très loin, géographiquement.

...

Enquêteur : Quand vous êtes arrivée ici, l'année dernière, en 2011, il a fallu réaménager, faire des choix.

Mme Aury : Non, déjà tout le déménagement avait été fait, je suis arrivée l'appartement était meublé et installé.

Enquêteur : D'accord, quand vous êtes arrivée de l'hôpital ?

Mme Aury : Oui

Enquêteur : A la sortie de l'hôpital ?

Mme Aury : A la sortie de l'hôpital, tout était installé comme ça.

Enquêteur : Et donc le choix des meubles à mettre ici, c'est vos filles...

Mme Aury : C'est mes filles qui ont choisi, qui ont fait un tri.

Enquêteur : Vous en avez parlé un petit peu ou...

Mme Aury : Non.

(Mme Aury, 81 ans, veuve d'un fonctionnaire des PTT, ancienne mère au foyer)

Le lieu habité avant l'installation dans la « résidence service » offre la possibilité d'être près des proches. L'AVC de Mme Aury ne remet pas en question ce qui faisait sens pour elle dans son logement précédent (être avec et aux services des proches), d'où le manque d'anticipation et l'impossibilité de se rendre compte que vivre seule est trop « risqué ». Elle est alors sous la dépendance de la décision de ses enfants qui, jusqu'alors n'ont pas pu la convaincre de « se mettre à l'abri ». Ils décident pour la protéger. Mais dans les faits, Mme Aury ne déménage pas. Elle est déménagée. Ainsi, la configuration des liens affectifs au sein de la parenté constitue ici l'entité englobante des individualités. La préservation de ces liens est l'enjeu partagé au sein de la configuration. Chaque membre de la famille élargie agit dans ce sens. Lorsque la personne âgée décide de changer de domicile pour faire face à son vieillissement, elle le fait de telle façon que cela soit conciliable avec le maintien des relations avec les proches ; lorsqu'elle ne décide pas, et que du point de vue des enfants, elle se met en danger de mort, ils peuvent décider pour elle.

Conclusion

Les récits des personnes interviewées mettent en scène les effets des positions sociales et genrées sur la façon de se situer vis-à-vis du lieu habité au cours du vieillissement. Pour la génération étudiée, il est bien connu que les rapports entre les hommes et les femmes au sein des couples ne sont pas placés sous le signe de l'égalité, et cela de façon différente selon les milieux sociaux. Mais ce qui ressort de ces recherches, c'est que la mobilité résidentielle d'ajustement est marquée par l'histoire individuelle et sociale antérieure à la retraite. En fonction des positions occupées au sein du marché du travail, il s'est construit des modes d'attente de reconnaissance sociale au sein de l'espace familial et de l'espace extérieur à la famille qui génèrent des façons d'être distinctes vis-à-vis des proches lorsque le vieillissement se fait sentir. Entre la disposition qui invite à chercher des activités permettant l'épanouissement de soi (tournées vers autrui telle que la participation à la vie d'une association ou tournées vers soi telle que la pratique d'une activité culturelle), et celle qui invite à s'entourer de ses proches et d'être disponible si besoin, se déclinent les positions sociales définies principalement par la catégorie socio-professionnelle occupée dans le passé. Car, comme le souligne justement L. Pinto, « (...) dans une variable comme la profession, se trouvent enveloppés non seulement les attributs manifestes d'un « poste » (statuts, revenus, etc.) mais aussi un espace de possibles fondé sur les chances d'accumulation de différentes espèces de capital dans différents marchés. Au delà du contenu des activités concernées, la position occupée procure, ou non, des profits et des pouvoirs, et à travers eux, les instruments de reproduction sociale dans la lutte entre les groupes pour l'appropriation des différents

types de valeur » (Pinto, 2013, p 87). Dans ce cadre, les différentes mobilités résidentielles à la retraite sont imprégnées de ce passé et des effets du vieillissement. Elles visent à se préserver et à protéger différemment selon les trajectoires sociales l'aspiration à l'épanouissement personnel par des activités sociales et la proximité géographique avec les proches.

Références bibliographiques

Bonvalet, C. et Ogg, J. (2010). *Les baby-boomers, une génération mobile*. Paris, Editions de L'Aube.

Bonvalet, C., Ogg, J., Drosso, F., Benguigui, F. et Huynh, P. M. (2007). *Vieillesse de la population et logement. Les stratégies résidentielles et patrimoniales*. Paris, France : La documentation française.

Caradec, V. (2014). Transitions du vieillissement et épreuve du grand âge. Dans C. Hummel, I. Mallon et V. Caradec, *Vieillesse et vieillissements* (p.273-288). Rennes, France : Presses Universitaires de Rennes.

Christel, V. (2006). Trajectoires résidentielles des personnes âgées. Dans *Données sociales - La société française* (p. 525-529), Paris, France : INSEE.

Dassié, V. (2010). *Objets d'affection. Une ethnologie de l'intime*. Paris, France : Editions du CTHS.

Delbès C. et Gaymu J. (2004). La retraite, quinze ans après. *Les Cahiers de l'Ined*, 154.

Driant, J-C. (2010). La mobilités résidentielles des personnes âgées. Dans PUCA, Actes de colloque, *Changer de résidence ? changer de pays ? Les comportements résidentiels des retraités*.

Guichard-Claudic, Y. (2001). La retraite au masculin et au féminin, des parcours diversifiés selon les appartenances sociales. *Cahiers du Genre*, 31, 81-104.

Laufer, J. (2001). Travail, carrières et organisations : du constat des inégalités à la production de l'égalité. Dans J. Laufer, C. Marry et M. Maruani, *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme* (p. 57-79). Paris, France : Presses Universitaires de France. 2001.

Mauger, G. (2013). Bourdieu et les classes populaires. L'ambivalence des cultures dominées. Dans P. Coulangeon et J. Duval, *Trente ans après la distinction de Pierre Bourdieu* (p. 243-254). Paris, France : La Découverte.

Loriaux, M. et Remy, D. (2005). *La retraite au quotidien*. Bruxelles, Belgique : De Boeck Supérieur.

Nowik L. et Thalineau A. (2009). Être en 'milieu de retraite' et choisir de vivre ailleurs. *Lien social et Politiques*, 62, 99-109.

Nowik, L. et Thalineau, A. (2010). La mobilité résidentielle au milieu de la retraite : un cadre spatial structurant lié à des configurations sociales. *Espace, Populations et Société*, (1), 41-51.

Nowik, L. (2014) La mobilité résidentielle des retraités. Dans C. Hummel, I. Mallon et V. Caradec, *Vieillesse et vieillissements* (p. 257-270). Rennes, France : Presses Universitaires de Rennes.

Pinto, L. (2013). Du bon usage de *La Distinction*. Dans P. Coulangeon et J. Duval, *Trente ans après la distinction de Pierre Bourdieu* (p. 83-95). Paris, France : La Découverte.